

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES	TARIF DES ABONNEMENTS	ANNONCES ET AVIS DIVERS																								
Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'Imprimerie Nationale à Rufisque. Les annonces doivent être remises à l'Imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance. Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs	<table> <tr> <th></th><th>VOIE NORMALE</th><th>VOIE AERIEUNE</th></tr> <tr> <td></td><td>Six mois Un an</td><td>Six mois Un</td></tr> <tr> <td>an Sénégal et autres Etats de la CEDEAO</td><td>15.000f</td><td>31.000f.</td></tr> <tr> <td>Etranger : France, Zaïre R.C.A. Gabon, Maroc. Algérie, Tunisie.</td><td>-</td><td>20.000f. 40.000f</td></tr> <tr> <td>Etranger : Autres Pays</td><td>-</td><td>23.000f 46.000f</td></tr> <tr> <td>Prix du numéro</td><td>Année courante 600 f</td><td>Année ant. 700f.</td></tr> <tr> <td>Par la poste :</td><td>Majoration de 130 f par numéro</td><td>-</td></tr> <tr> <td>Journal légalisé</td><td>900 f</td><td>Par la poste -</td></tr> </table>		VOIE NORMALE	VOIE AERIEUNE		Six mois Un an	Six mois Un	an Sénégal et autres Etats de la CEDEAO	15.000f	31.000f.	Etranger : France, Zaïre R.C.A. Gabon, Maroc. Algérie, Tunisie.	-	20.000f. 40.000f	Etranger : Autres Pays	-	23.000f 46.000f	Prix du numéro	Année courante 600 f	Année ant. 700f.	Par la poste :	Majoration de 130 f par numéro	-	Journal légalisé	900 f	Par la poste -	La ligne 1.000 francs Chaque annonce répétée Moitié prix (Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces). Compte bancaire B.I.C.I.S. n° 9520790630/81
	VOIE NORMALE	VOIE AERIEUNE																								
	Six mois Un an	Six mois Un																								
an Sénégal et autres Etats de la CEDEAO	15.000f	31.000f.																								
Etranger : France, Zaïre R.C.A. Gabon, Maroc. Algérie, Tunisie.	-	20.000f. 40.000f																								
Etranger : Autres Pays	-	23.000f 46.000f																								
Prix du numéro	Année courante 600 f	Année ant. 700f.																								
Par la poste :	Majoration de 130 f par numéro	-																								
Journal légalisé	900 f	Par la poste -																								

S O M M A I R E

PARTIE OFFICIELLE

LOI

2009

9 juillet Loi n° 2009-28 portant loi de finances
rectificative pour l'année 2009 1203

PARTIE NON OFFICIELLE

Annonces 1228

PARTIE OFFICIELLE

LOI

LOI n° 2009-28 DU 9 JUILLET 2009
PORTANT LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE
POUR L'ANNÉE 2009.

L'Assemblée nationale a adopté, en sa séance du lundi 22 juin 2009 ;

Le Sénat a adopté, en sa séance du mardi 30 juin 2009 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier. – les dispositions des articles premier alinéas II et III, 2, 3 alinéas I et II, 4, 5, 6 alinéas I et II, 7, alinéas I, 8, 12, 13, 15 et 16 de la loi n° 2008-70 du 11 décembre 2008 portant loi de finances pour l'année 2009 sont abrogées et remplacées par les suivantes :

PREMIERE PARTIE :**CONDITIONS GENERALES DES L'EQUILIBRE****TITRE PREMIER. - DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES ET AUX CHARGES.****A. - DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES.**

Article premier. – Evaluation et autorisation de perception de ressources.

II – Les ressources internes du budget général sont évaluées dans la loi de finances rectificative de l'année 2009, à la somme de 1.443.180.000.000 de francs CFA conformément à l'annexe I de la présente loi.

III – Les ressources externes du budget général sont évaluées dans la loi de finances rectificative de l'année 2009, à la somme de 247.000.000 francs CFA conformément à l'annexe I de la présente loi.

B. - DISPOSITIONS RELATIVES AUX CHARGES.

Art. 2. - Evaluation des charges.

I - Les charges du budget général sur ressources internes sont évaluées dans la loi de finances rectificative de l'année 2009, à la somme de 1.486.750.000 francs CFA conformément aux annexes III et IV et V de la présente loi.

II - Les dépenses en capital sur ressources extérieures sont évaluées dans la loi de finances rectificative de l'année 2009, à la somme de 247.000.000 francs CFA conformément aux annexes III et IV et V de la présente loi.

**TITRE II. - DISPOSITIONS RELATIVES À L'EQUILIBRE
DES RESSOURCES ET DES CHARGES.****A. - EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET**

Art. 3. - I. - Pour l'année 2009, les ressources évaluées dans l'annexe I de la présente loi de finances rectificative, les plafonds des charges de l'Etat et l'équilibre qui en résulte, sont fixés aux montants suivant

RESSOURCES	MONTANT	CHARGES	MONTANT	SOLDE
I - BUDGET GENERAL				
A. - OPERATIONS DONT LE TRESOR EST COMPTABLE ASSIGNATAIRE				
A1 - Recettes internes		A1 - Dépenses financées sur recettes internes		
A. 1-1. - Recettes hors emprunt		Dette publique	150.000	
Recettes fiscales	1.172.000	Dépenses de personnel	389.000	
Recettes non fiscales	30.000	Autres dépenses courantes	540.000	
Recettes exceptionnelles	70.080	Dépenses en capital sur ressources internes	407.750	
Remboursements prêts et Avances	8.000			
Dons budgétaires	51.200			
Reliquat appui budget Canada et Meduc				
Total recettes internes hors emprunt ..	1.331.280	Total dépenses sur recttes internes	1.486.750	-155.470
A.1-2 Emprunt				
Emprunt	111.900			
Total emprunt	111.900			
TOTAL A = (A-1-1+A1-2)	1.443.180	TOTAL A = (A-1-1)	1.486.750	-43.570
B - OPERATIONS DONT LE TRESOR N'EST PAS COMPTABLE ASSIGNATAIRE				
B - Recettes externes				
Tirage dons et emprunts	247.000	Dépenses en capital sur ressources externes	247.000	
Total B	247.000	Total B	247.000	
TOTAL I = (A+B)	1.690.180	TOTAL I = (A+B)	1.733.750	-43.570
2. - COMPTES SPECIAUX DU TRESOR				
Recettes	61.060	Titre 7 Dépenses	61.060	0
TOTAL C = (1+2)	1.751.240	TOTAL C = (1+2)	1.794.810	-43.570

II. - Pour l'année 2009, le Président de la République est autorisé à contracter des emprunts et à recevoir des dons au nom de l'Etat du Sénégal d'un montant de 453.670.000.000 francs CFA.

Ces emprunts pourront être contractés soit sur le marché national, soit sur le marché extérieur auprès de pays ou organismes étrangers et auprès d'organismes internationaux, à des conditions fixées par décret ou par convention.

DEUXIEME PARTIE

MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS DIVERSES

TITRE I. - MOYENS DES SERVICES.

A - DEPENSES SUR RESSOURCES INTERIEURES :

Art. 4. – Le montant des crédits ouverts pour la loi de finances rectificative de l'année 2009, au titre des services votés réévalués du budget de fonctionnement, est fixé à la somme de 1.052.802.151.107 francs CFA conformément à l'annexe III et selon la répartition par le titre suivante :

- Titre 1 Amortissement et charges de la dette publique 150.000. 000.000 francs CFA
- Titre 2 dépenses de personnel 388.563.866.000 francs CFA
- Titre 3 dépenses de fonctionnement 249.340.321.107 francs CFA
- Titre 4 transferts courants 264.897.964.000 francs CFA

Art. 5. – Il est ouvert, pour la loi de finances rectificative de l'année 2009, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires, des crédits d'un montant de 26.197.848.893 francs CFA ainsi répartis :

- Titre 2 dépenses de personnel 436.134.000 francs CFA
- Titre 3 dépenses de fonctionnement 24.509.369.893 francs CFA
- Titre 4 transferts courants 1.252.345.000 francs CFA

Ces crédits sont répartis par ministère conformément à l'annexe IV de la présente loi.

Art. 6. – I. Les crédits initialement ouverts par la loi de finances 2009 au titre des dépenses en capital du budget général et les crédits de paiement d'un montant de 437.750.000.000 francs CFA sont réduits de 30.000.000.000 francs CFA et sont arrêtés à 407.750.000.000 francs CFA. Ils se répartissent comme suit :

- Titre 5 Investissement exécutés par l'Etat 370.211.982.428 francs CFA
- Titre 6 transfert en capital 284.538.017.572 francs CFA

II. – Les autorisations de programmes sont réduits de 30.000.000.000 francs CFA et sont arrêtés à 2.958.063.000.000 francs CFA au titre de la loi de finances rectificative 2009.

Ces autorisations de programme (AP) sont reprises conformément à l'annexe V jointe à la présente loi.

B - INVESTISSEMENTS SUR RESSOURCES EXTERIEURES :

Art. 7. - I - Pour la loi de finances rectificative de l'année 2009, les prévisions de tirage (emprunts et subventions) affectées à des dépenses en capital sur ressources extérieures sont évaluées à 247.000.000.000 francs CFA ainsi réparties :

- Emprunt 130.844. 000.000 francs CFA
- Subvention 116.156. 000.000 francs CFA

II. - Les financements acquis affectés à des dépenses en capital sont évalués à 1.964.096.000.000 de francs CFA ainsi répartis :

- Emprunt 1.242.390. 000.000 francs CFA
- Subvention 721.706 000.000 francs CFA

Ces prévisions de tirage (PT) et financements acquis sont repris conformément à l'annexe V jointe à la présente loi.

B. - COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Article 8. - I. - Les ressources des comptes d'affectation spéciale pour la loi de finances rectificative 2009 sont évaluées à 51.410.000.000 francs CFA conformément au développement qui en est donné à l'annexe II jointe à la présente loi.

II. - Les plafonds applicables aux comptes d'affectation spéciale pour la loi de finances rectificative 2009, s'élèvent à 49.410.000.000 francs CFA.

Article 12. - I. - Conformément au développement qui en est donné à l'annexe II jointe à la présente loi, les ressources des comptes de prêts, pour la loi de finances rectificative 2009, sont évaluées à 8.700.000.000 francs CFA.

II. - Les plafonds de crédits applicables aux comptes de prêts, pour la loi de finances rectificative 2009, s'élèvent à 8.700.000.000 francs CFA.

Article 13. - I. - Conformément au développement qui en est donné à l'annexe II jointe à la présente loi, les ressources des comptes d'avances sont évaluées à 800.000.000 francs CFA.

II. - Les plafonds de crédits applicables aux comptes d'avances, pour la loi de finances rectificative 2009, s'élèvent à 2.800.000.000 francs CFA.

Article 15. - I. - Compte tenu des dispositions des articles 8 à 14, les prévisions de recettes pour l'ensemble des comptes spéciaux du Trésor s'élèvent à 61.060.000.000 francs CFA comme indiqué à l'annexe II jointe à la présente loi.

II. - Les charges des comptes spéciaux du Trésor pour la loi de finances rectificative 2009 sont évaluées à la somme de 61.060.000.000 francs CFA

C. - DISPOSITIONS DIVERSES.

Article 16. - La perception des taxes parafiscales dont la liste figure en annexe VI, jointe à la présente loi continuera d'être opérée pendant l'année 2009.

Art. 2. - Les dispositions de la loi 2008-70 du 11 décembre 2008 portant loi de finances pour l'année 2009 sont complétées par les articles 19 et 20 ainsi libellés :

Article 19. - Sont ratifiés les crédits ouverts par les décrets d'avances n° 2009-128 du 9 février 2009, 2009-164 du 17 février 2009, 2009-176 du 23 février 2009, 2009-226 du 23 mars 2009, 2009-316 du 2 avril 2009, 2009-317 du 2 avril 2009, 2009-347 du 10 avril 2009, 2009-519 du 3 juin 2009, 2009-510 du 5 juin 2009, portant ouverture de crédit à titre d'avances.

Article 20. - Le Président de la République est autorisé à opérer par décret, des abattements sur les dotations applicables aux divers chapitres de crédits de fonctionnement et de dépenses en capital.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Dakar, le 9 juillet 2009.

Abdoulaye WADE.

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,

Souleymane Ndéné NDIAYE.

B. - COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Article 8. - I. - Les ressources des comptes d'affectation spéciale pour la loi de finances rectificative 2009 sont évaluées à 51.410.000.000 francs CFA conformément au développement qui en est donné à l'annexe II jointe à la présente loi.

II. - Les plafonds applicables aux comptes d'affectation spéciale pour la loi de finances rectificative 2009, s'élèvent à 49.410.000.000 francs CFA.

Article 12. - I. - Conformément au développement qui en est donné à l'annexe II jointe à la présente loi, les ressources des comptes de prêts, pour la loi de finances rectificative 2009, sont évaluées à 8.700.000.000 francs CFA.

II. - Les plafonds de crédits applicables aux comptes de prêts, pour la loi de finances rectificative 2009, s'élèvent à 8.700.000.000 francs CFA.

Article 13. - I. - Conformément au développement qui en est donné à l'annexe II jointe à la présente loi, les ressources des comptes d'avances sont évaluées à 800.000.000 francs CFA.

II. - Les plafonds de crédits applicables aux comptes d'avances, pour la loi de finances rectificative 2009, s'élèvent à 2.800.000.000 francs CFA.

Article 15. - I. - Compte tenu des dispositions des articles 8 à 14, les prévisions de recettes pour l'ensemble des comptes spéciaux du Trésor s'élèvent à 61.060.000.000 francs CFA comme indiqué à l'annexe II jointe à la présente loi.

II. - Les charges des comptes spéciaux du Trésor pour la loi de finances rectificative 2009 sont évaluées à la somme de 61.060.000.000 francs CFA

C. - DISPOSITIONS DIVERSES.

Article 16. - La perception des taxes parafiscales dont la liste figure en annexe VI, jointe à la présente loi continuera d'être opérée pendant l'année 2009.

Art. 2. - Les dispositions de la loi 2008-70 du 11 décembre 2008 portant loi de finances pour l'année 2009 sont complétées par les articles 19 et 20 ainsi libellés :

Article 19. - Sont ratifiés les crédits ouverts par les décrets d'avances n° 2009-128 du 9 février 2009, 2009-164 du 17 février 2009, 2009-176 du 23 février 2009, 2009-226 du 23 mars 2009, 2009-316 du 2 avril 2009, 2009-317 du 2 avril 2009, 2009-347 du 10 avril 2009, 2009-519 du 3 juin 2009, 2009-510 du 5 juin 2009, portant ouverture de crédit à titre d'avances.

Article 20. - Le Président de la République est autorisé à opérer par décret, des abattements sur les dotations applicables aux divers chapitres de crédits de fonctionnement et de dépenses en capital.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Dakar, le 9 juillet 2009.

Abdoulaye WADE.

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,

Souleymane Ndéné NDIAYE.

ANNEXE 1

Prévisions des recettes par article et par paragraphe

en francs CFA

Article paragraphe	NOMENCLATURE ET NATURE DE LA RECETTE	PREVISIONS LFI 2009	PREVISIONS LFR 2009	ECARTS LFR 2009/LF 2009
71	RECETTES INTERNES			
	RECETTES FISCALES			
	IMPOTS DIRECTS			
71 1	Impôts sur le revenu, les bénéfices et gains en capital	141.800.000.000	120.200.000.000	-21.600.000
71 2	Impôts sur les salaires et autres rémunérations ...	173.200.000.000	171.100.000.000	-2.100.000.000
71 3	Impôts sur le patrimoine	20.000.000.000	18.700.000.000	-1.300.000.000
71 4	Autres impôts directs CGI	2.700.000.000	2.700.000.000	0
	Total impôts directs	337.700.000.000	312.000.000.000	-25.000.000.000
	IMPOTS INDIRECTS			
71	Impôts et taxes intérieures sur les biens et services	689.600.000.000	594.800.000.000	-94.800.000.000
71 5	Droits de timbre et d'enregistrement	33.500.000.000	41.700.000.000	8.200.000.000
71 6	Droits et taxes à l'importation	189.000.000.000	170.600.000.000	-18.400.000.000
71 7	Autres recettes fiscales	52.200.000.000	52.200.000.000	0
71 9	Total impôts indirects	964.300.000.000	859.300.000.000	-105.000.000.000
71	TOTAL RECETTES FISCALES	1.302.000.000.000	1.172.000.000.000	-130.000.000.000
	RECETTES NON FISCALES			
72	Revenue de l'Entreprise et du Domaine	4.300.000.000	5.700.000.000	1.400.000.000
72 1	Droits et frais administratifs	800.000.000	100.000.000	-700.000.000
72 2	Amendes et condamnations pécuniaires	100.000.000	100.000.000	0
72 3	Produits financiers	26.800.000.000	22.000.000.000	-4.800.000.000
72 4	Autres recettes non fiscales	3.000.000.000	2.100.000.000	-900.000.000
72 5				
72	TOTAL RECETTES NON FISCALES	35.000.000.000	30.000.000.000	-5.000.000.000
	TOTAL RECETTES FISCALES ET NON FISCALES Art 71-72	1.337.000.000.000	1.202.000.000.000	-135.000.000.000
74	Dons budgétaires	18.600.000.000	51.200.000.000	32.600.000.000
76	Recettes exceptionnelles (dont PPTE/IADM)	70.080.000.000	70.080.000.000	0
29	Remboursement prêts rétrocédés	8.000.000.000	8.000.000.000	0
176	Emprunts	89.070.000.000	111.900.000.000	22.830.000.000
	TOTAL AUTRES RECETTES ART 74-76-29	185.750.000.000	241.180.000.000	55.430.000.000
	RECETTES EXTERNES			
12	Dons Projet et Leg	126.375.000.000	130.844.000.000	4.469.000.000
15	Tirage sur Dons et emprunt projets	133.625.000.000	116.156.000.000	-17.469.000.000
	TOTAL RECETTES EXTERNES Art. 12-15-74 .	260.000.000.000	247.000.000.000	-13.000.000.000
	TOTAL GENERAL DES RECETTES	1.782.750.000.000	1.690.180.000.000	-92.570.000.000

ANNEXE 2
Comptes spéciaux du Trésor

en francs CFA

LIBELLES	RECETTES	DEPENSES	DECOUVERT AUTORISE
COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE			
Fonds national de retraite	50.000.000.000	48.000.000.000	
Fonds de Lutte contre incendies	300.000.000	300.000.000	
Caisse d'encouragement à la Pêche et industries Annexes	900.000.000	900.000.000	
Frais de contrôle des sociétés à participation publique	210.000.000	210.000.000	
sous/total.....	51.410.000.000	49.410.000.000	0
COMPTES DE COMMERCE			
Opération à caractère industriel et commercial des Armées	150.000.000	150.000.000	
Opération à caractère industriel et commercial DPS	0	0	
Opération à caractère industriel et commercial Etablissement pénitentiers	0	0	
sous/total.....	150.000.000	150.000.000	0
COMPTES DE PRETS			
Consolidation d'avances en prêts établissements publiques Soc. A Part. pub maj.	0	0	
Prêts aux Collectivités locales	0	0	
Prêts à divers organismes	0	0	
Prêts à divers particuliers	8.700.000.000	8.700.000.000	
sous/total.....	8.700.000.000	8.700.000.000	0
COMPTES D'AVANCES			
Avances établissements publics Soc. A Part. pub maj.	0	0	
Avance à 1 an à divers organismes	0	0	
Avance à 1 an à divers comptes	800.000.000	2.000.000.000	1.200.000.000
Avance à 1 an aux collectivités locales		800.000.000	
sous/total.....	800.000.000	2.800.000.000	1.200.000.000
COMPTES GARANTIES ET AVALS			
Garanties et avals	0	0	
sous/total.....	0	0	0
RECAPITULATION GENERALE			
COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE	51.410.000.000	49.410.000.000	
COMPTES DE COMMERCE	150.000.000	150.000.000	
COMPTES DE PRETS	8.700.000.000	8.700.000.000	
COMPTES D'AVANCES	800.000.000	2.800.000.000	
COMPTES GARANTIES ET AVALS	0	0	
Total.....	61.060000.000	61.060.000.000	0

ANNEXE 3

Répartition par section et par titre des Services votés

en francs CFA

Pouvoirs publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LF 2009	LFR pour l'année 2009
		Réévaluation services votés
10 Dette publique		
DETTE PUBLIQUE		
Dette publique		
Titre 1 - 10 Amortissement et charge de la dette publique et dépenses	150.000.000.000	150.000.000.000
Total Dette publique	150.000.000.000	150.000.000.000
TOTAL DETTE PUBLIQUE	150.000.000.000	150.000.000.000
Total général Section 10	150.000.000.000	150.000.000.000
21 Présidence de la République		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 21 Dépenses de personnel	3.984.032.540	3.960.405.260
Titre 3 - 21 Dépenses de fonctionnement	9.235.171.000	9.235.171.000
Titre 4 - 21 Transferts courants	13.058.474.000	13.075.958.000
Total Budget de Fonctionnement	26.277.677.540	26.271.534.260
TOTAL BUDGET GENERAL	26.277.677.540	26.271.534.260
Total Général Section 21	26.277.677.540	26.271.534.260
22 Assemblée Nationale		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 22 Dépenses de personnel	6.294.381.860	6.294.381.860
Titre 3 - 22 Dépenses de fonctionnement	7.528.750.000	7.528.750.000
Titre 4 - 22 Transferts courants	96.800.000	96.800.000
Total Budget de Fonctionnement	13.919.931.860	13.919.931.860
TOTAL BUDGET GENERAL	13.919.931.860	13.919.931.860
Total Général Section 22	13.919.931.860	13.919.931.860
23 Commission Electorale Nationale Autonome		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 4 - 23 Transferts courants	1.400.000.000	1.400.000.000
Total Budget de Fonctionnement	1.400.000.000	1.400.000.000
TOTAL BUDGET GENERAL	1.400.000.000	1.400.000.000
Total Général Section 23	1.400.000.000	1.400.000.000

Pouvoirs publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LF 2009	LFR pour l'année 2009
		Réévaluation services votes
24 Conseil Economique et Sociale		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 24 Dépenses de personnel	0	
Titre 3 – 24 Dépenses de fonctionnement	0	
Total Budget de Fonctionnement	0	
TOTAL BUDGET GENERAL	0	0
Total Général Section 24	0	0
25 Conseil Constitutionnel		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 25 Dépenses de personnel	127.701.800	127.701.800
Titre 3 – 25 Dépenses de fonctionnement	73.761.000	73.761.000
Total Budget de Fonctionnement	201.465.800	201.465.800
TOTAL BUDGET GENERAL	201.465.800	201.465.800
Total Général Section 25	201.465.800	201.465.800
27 Cour Suprême		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 27 Dépenses de personnel	918.030.400	918.030.400
Titre 3 – 27 Dépenses de fonctionnement	224.148.000	224.148.000
Titre 4 – 27 Transferts courants	2.100.000	2.100.000
Total Budget de Fonctionnement	1.144.278.400	1.144.278.400
TOTAL BUDGET GENERAL	1.144.278.400	1.144.278.400
Total Général Section 27	1.144.278.400	1.144.278.400
28 Cour des Comptes		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 28 Dépenses de personnel	702.340.520	702.340.520
Titre 3 – 28 Dépenses de fonctionnement	314.250.000	314.250.000
Total Budget de Fonctionnement	1.016.590.520	1.016.590.520
TOTAL BUDGET GENERAL	1.016.590.520	1.016.590.520
Total Général Section 28	1.016.590.520	1.016.590.520
29 SENAT		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 29 Dépenses de personnel	3.062.777.000	3.062.777.000
Titre 3 – 29 Dépenses de fonctionnement	2.445.805.000	2.445.805.000
Total Budget de Fonctionnement	5.508.582.000	5.508.582.000
TOTAL BUDGET GENERAL	5.508.582.000	5.508.582.000
Total Général Section 29	5.508.582.000	5.508.582.000

Pouvoirs publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LF 2009	LFR pour l'année 2009
		Réévaluation services votés
30 Primature		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 30 Dépenses de personnel	1.453.340.180	1.453.340.180
Titre 3 - 30 Dépenses de fonctionnement	3.985.359.000	3.985.359.000
Titre 4 - 30 Transferts courants	4.334.979.000	4.334.979.000
Total Budget de Fonctionnement	9.773.678.180	9.773.678.180
TOTAL BUDGET GENERAL	9.773.678.180	9.773.678.180
Total Général Section 30	9.773.678.180	9.773.678.180
31 Ministère des Affaires Etrangères		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 31 Dépenses de personnel	16.457.535.680	16.457.535.680
Titre 3 - 31 Dépenses de fonctionnement	13.718.313.558	13.748.312.919
Titre 4 - 31 Transferts courants	4.958.636.000	4.958.636.000
Total Budget de Fonctionnement	35.134.485.238	35.164.484.599
TOTAL BUDGET GENERAL	35.134.485.238	35.164.484.599
Total Général Section 31	35.134.485.238	35.164.484.599
32 Ministère des Forces Armées		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 32 Dépenses de personnel	61.259.778.220	61.259.778.220
Titre 3 - 32 Dépenses de fonctionnement	20.760.926.000	20.760.926.000
Titre 4 - 32 Transferts courants	2.307.279.000	2.307.279.000
Total Budget de Fonctionnement	84.327.983.220	84.327.983.220
TOTAL BUDGET GENERAL	84.327.983.220	84.327.983.220
Total Général Section 32	84.327.983.220	84.327.983.220
33 Ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de la Décentralisation		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 33 Dépenses de personnel	22.909.667.320	24.297.788.420
Titre 3 - 33 Dépenses de fonctionnement	11.540.098.800	12.036.248.200
Titre 4 - 33 Transferts courants	0	17.326.676.000
Total Budget de Fonctionnement	34.449.766.120	53.660.712.620
TOTAL BUDGET GENERAL	34.449.766.120	53.660.712.620
Total Général Section 33	34.449.766.120	53.660.712.620

Pouvoirs publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LF 2009	LFR pour l'année 2009
		Réévaluation services votés
34 Ministère de la Justice et Garde des Sceaux		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 34 Dépenses de personnel	15.036.426.680	15.036.426.680
Titre 3 – 34 Dépenses de fonctionnement	6.372.809.000	6.372.809.000
Titre 4 – 34 Transferts courants	885.700.000	885.700.000
Total Budget de Fonctionnement	22.294.935.680	22.294.935.680
TOTAL BUDGET GENERAL	22.294.935.680	22.294.935.680
Total Général Section 34	22.294.935.680	22.294.935.680
 35 Min Fonct. Pub. Trav. Emploi et Org. Profess		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 35 Dépenses de personnel	1.414.565.020	1.414.565.020
Titre 3 – 35 Dépenses de fonctionnement	424.230.000	424.230.000
Titre 4 – 35 Transferts courants	1.218.629.000	1.218.629.000
Total Budget de Fonctionnement	3.057.424.020	3.057.424.020
TOTAL BUDGET GENERAL	3.057.424.020	3.057.424.020
Total Général Section 35	3.057.424.020	3.057.424.020
 36 Min. des Aff. sociales et des Relat. avec les Institutions		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 36 Dépenses de personnel	0	47.094.920
Titre 3 – 36 Dépenses de fonctionnement	0	76.830.000
Total Budget de Fonctionnement	0	123.924.920
TOTAL BUDGET GENERAL	0	123.924.920
Total Général Section 36	0	123.924.920
 39 Ministère des Sénégalais de l'Extérieur		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 39 Dépenses de personnel	785.851.000	321.659.660
Titre 3 – 39 Dépenses de fonctionnement	380.254.760	206.340.000
Titre 4 – 39 Transferts courants	609.250.000	61.474.000
Total Budget de Fonctionnement	1.775.355.760	589.473.660
TOTAL BUDGET GENERAL	1.775.355.760	589.473.660
Total Général Section 39	1.775.355.760	589.473.660

Pouvoirs publics ou Ministères	Crédits Ouverts en L.F. 2009	LFR pour l'année 2009
		Réévaluation services votés
40 Ministère de l'Economie Maritime de la Pêche et des Transports maritimes		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 40 Dépenses de personnel	1.481.152.720	1.481.152.720
Titre 3 - 40 Dépenses de fonctionnement	750.424.000	696.955.000
Titre 4 - 40 Transferts courants	71.600.000	125.069.000
Total Budget de Fonctionnement	2.303.176.720	2.303.176.720
TOTAL BUDGET GENERAL	2.303.176.720	2.303.176.720
Total Général Section 40	2.303.176.720	2.303.176.720
41 Ministère de la Coopération internationale de l'aménagement du Territoire des Transports aériens et des infrastructures		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 41 Dépenses de personnel	1.091.774.560	980.082.940
Titre 3 - 41 Dépenses de fonctionnement	602.232.000	630.695.000
Titre 4 - 41 Transferts courants	260.000.000	200.000.000
Total Budget de Fonctionnement	1.894.006.560	1.810.777.940
TOTAL BUDGET GENERAL	1.894.006.560	1.810.777.940
Total Général Section 41	1.894.006.560	1.810.777.940
42 Ministère de l'Agriculture et de la Pisciculture		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 42 Dépenses de personnel	3.053.332.760	3.053.332.760
Titre 3 - 42 Dépenses de fonctionnement	1.471.839.000	1.471.839.000
Titre 4 - 42 Transferts courants	5.121.317.000	5.121.317.000
Total Budget de Fonctionnement	9.646.488.760	9.646.488.760
TOTAL BUDGET GENERAL	9.646.488.760	9.646.488.760
Total Général Section 42	9.646.488.760	9.646.488.760
43 Ministère de l'Economie et des Finances		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 43 Dépenses de personnel	16.972.776.860	16.972.776.860
Titre 3 - 43 Dépenses de fonctionnement	7.062.969.280	7.062.969.280
Titre 4 - 43 Transferts courants	3.240.480.000	3.240.480.000
Total Budget de Fonctionnement	27.276.226.140	27.315.556.140
TOTAL BUDGET GENERAL	27.276.226.140	27.315.556.140
Total Général Section 43	27.276.226.140	27.315.556.140

Pouvoirs publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LF 2009	LFR pour l'année 2009
		Réévaluation services votés
44 Ministère de l'Industrie des Mines, de la Transformation Alimentaire des Produits agricoles et des PME		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 44 Dépenses de personnel	491.331.880	491.331.880
Titre 3 – 44 Dépenses de fonctionnement	307.312.000	307.312.000
Titre 4 – 44 Transferts courants	1.532.137.000	1.532.137.000
Total Budget de Fonctionnement	2.330.780.880	2.330.780.880
TOTAL BUDGET GENERAL	2.330.780.880	2.330.780.880
Total Général Section 44	2.330.780.880	2.330.780.880
45 Ministère du Commerce		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 45 Dépenses de personnel	1.280.613.780	1.280.613.780
Titre 3 – 45 Dépenses de fonctionnement	424.810.000	424.810.000
Titre 4 – 45 Transferts courants	814.620.000	814.620.000
Total Budget de Fonctionnement	2.520.043.780	2.520.043.780
TOTAL BUDGET GENERAL	2.520.043.780	2.520.043.780
Total Général Section 45	2.520.043.780	2.520.043.780
46 Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat de l'Hydraulique et de l'Assainissement		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 46 Dépenses de personnel	1.770.074.640	1.896.781.620
Titre 3 – 46 Dépenses de fonctionnement	1.384.876.000	1.594.562.000
Titre 4 – 46 Transferts courants	300.000.000	300.000.000
Total Budget de Fonctionnement	3.454.950.640	3.846.343.620
TOTAL BUDGET GENERAL	3.454.950.640	3.846.343.620
Total Général Section 46	3.454.950.640	3.846.343.620
47 Ministère de l'Energie et des Biocarburants		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 47 Dépenses de personnel	192.403.040	206.955.020
Titre 3 – 47 Dépenses de fonctionnement	151.841.000	205.801.000
Titre 4 – 47 Transferts courants	20.000.000	20.000.000
Total Budget de Fonctionnement	364.244.040	432.756.020
TOTAL BUDGET GENERAL	364.244.040	432.756.020
Total Général Section 47	364.244.040	432.756.020

Pouvoirs publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LF 2009	LFR pour l'année 2009
		Réévaluation services votés
48 Ministère de l'Aménagement du territoire et de la Coopération décentralisée		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 48 Dépenses de personnel	405.075.120	0
Titre 3 – 48 Dépenses de fonctionnement	239.036.000	0
Total Budget de Fonctionnement	644.111.120	0
TOTAL BUDGET GENERAL	644.111.120	0
Total Général Section 48	644.111.120	0
49 Ministère de l'Artisanat et du Tourisme et des Relations avec le Secteur privé et le Secteur informel		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 49 Dépenses de personnel	0	464.191.340
Titre 3 – 49 Dépenses de fonctionnement	0	173.914.760
Titre 4 – 49 Transferts courants	0	547.776.000
Total Budget de Fonctionnement	0	1.185.882.100
TOTAL BUDGET GENERAL	0	1.185.882.100
Total Général Section 49	0	1.185.882.100
50 Ministère de l'Enseignement Préscolaire, de l'Elémentaire et du Moyen secondaire		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 50 Dépenses de personnel	97.399.999.280	138.640.302.540
Titre 3 – 50 Dépenses de fonctionnement	58.654.846.712	60.164.622.412
Titre 4 – 50 Transferts courants	2.016.035.000	1.691.910.000
Total Budget de Fonctionnement	158.070.880.992	200.496.834.952
TOTAL BUDGET GENERAL	158.070.880.992	200.496.834.952
Total Général Section 50	158.070.880.992	200.496.834.952
51 Ministère Recherche Scientifique		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 51 Dépenses de personnel	242.607.740	22.055.760
Titre 3 – 51 Dépenses de fonctionnement	240.057.000	186.097.000
Titre 4 – 51 Transferts courants	1.385.055.000	1.385.055.000
Total Budget de Fonctionnement	1.867.719.740	1.799.207.760
TOTAL BUDGET GENERAL	1.867.719.740	1.799.207.760
Total Général Section 51	1.867.719.740	1.799.207.760

Pouvoirs publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LF 2009	LFR pour l'année 2009
		Réévaluation services votés
52 Ministère des Sports et des Loisirs		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 52 Dépenses de personnel	1.190.258.480	0
Titre 3 – 52 Dépenses de fonctionnement	2.081.691.000	238.646.000
Titre 4 – 52 Transferts courants	121.115.000	0
Total Budget de Fonctionnement	3.393.064.480	238.646.000
TOTAL BUDGET GENERAL	3.393.064.480	238.646.000
Total Général Section 52	3.393.064.480	238.646.000
53 Ministère de la Culture, de la Francophonie et des Langues nationales		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 53 Dépenses de personnel	1.044.240.760	1.044.240.760
Titre 3 – 53 Dépenses de fonctionnement	511.453.000	518.153.000
Titre 4 – 53 Transferts courants	2.912.010.000	2.912.010.000
Total Budget de Fonctionnement	4.467.703.760	4.474.403.760
TOTAL BUDGET GENERAL	4.467.703.760	4.474.403.760
Total Général Section 53	4.467.703.760	4.474.403.760
54 Ministère de la Santé de la Prévention et de l'Hygiène publique		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 54 Dépenses de personnel	29.191.061.580	29.547.172.400
Titre 3 – 54 Dépenses de fonctionnement	13.787.110.000	13.930.727.000
Titre 4 – 54 Transferts courants	25.115.431.000	25.115.431.000
Total Budget de Fonctionnement	68.093.602.580	68.593.330.400
TOTAL BUDGET GENERAL	68.093.602.580	68.593.330.400
Total Général Section 54	68.093.602.580	68.593.330.400
55 Ministère de la Jeunesse des Sports et des loisirs		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 55 Dépenses de personnel	1.138.435.860	2.328.694.340
Titre 3 – 55 Dépenses de fonctionnement	1.057.717.000	2.780.242.000
Titre 4 – 55 Transferts courants	257.000.000	378.115.000
Total Budget de Fonctionnement	2.453.152.860	5.487.051.340
TOTAL BUDGET GENERAL	2.453.152.860	5.487.051.340
Total Général Section 55	2.453.152.860	5.487.051.340

Pouvoirs publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LF 2009	LFR pour l'année 2009
		Réévaluation services votés
56 Ministère de l'Environnement de la Protection de la Nature, des Bassins de rétention et des Lacs artificiels		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 56 Dépenses de personnel	3.998.670.960	3.998.670.960
Titre 3 – 56 Dépenses de fonctionnement	4.148.168.926	4.148.168.926
Titre 4 – Transferts courants	361.620.000	361.620.000
Total Budget de Fonctionnement	8.508.459.886	8.508.459.886
TOTAL BUDGET GENERAL	8.508.459.886	8.508.459.886
Total Général Section 56	8.508.459.886	8.508.459.886
58 Ministère de la Famille, de la Solidarité nationale de l'Entreprenariat féminin, de la Microfinance et de la petite enfance		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 58 Dépenses de personnel	2.127.879.680	2.151.506.960
Titre 3 – 58 Dépenses de fonctionnement	1.510.193.000	1.511.863.000
Titre 4 – 58 Transferts courants	1.009.353.000	1.591.869.000
Total Budget de Fonctionnement	4.647.425.680	5.255.238.960
TOTAL BUDGET GENERAL	4.647.425.680	5.255.238.960
Total Général Section 58	4.647.425.680	5.255.238.960
59 Min. Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 59 Dépenses de personnel	10.005.076.600	10.005.076.600
Titre 3 – 59 Dépenses de fonctionnement	4.370.819.500	4.370.819.500
Titre 4 – 59 Transferts courants	885.384.000	880.384.000
Total Budget de Fonctionnement	15.261.280.100	15.256.280.100
TOTAL BUDGET GENERAL	15.261.280.100	15.256.280.100
Total Général Section 59	15.261.280.100	15.256.280.100
60 Charges non réparties		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 60 Dépenses de personnel	34.764.128.960	34.429.993.600
Titre 3 – 60 Dépenses de fonctionnement	88.189.858.764	68.324.864.110
Titre 4 – 60 Transferts courants	108.586.116.000	101.970.611.000
Total Budget de Fonctionnement	231.540.101.724	204.725.468.910
TOTAL BUDGET GENERAL	231.540.101.724	204.725.468.910
Total Général Section 60	231.540.101.724	204.725.468.910

Pouvoirs publics ou Ministères	Crédits Ouverts en L.F. 2007	LFR pour l'année 2007
		Réévaluation services votés
62 Ministère de l'Elevage		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 62 Dépenses de personnel	1.468.561.240	1.468.561.240
Titre 3 – 62 Dépenses de fonctionnement	767.205.000	767.205.000
Titre 4 – 62 Transferts courants	29.142.000	29.142.000
Total Budget de Fonctionnement	2.264.908.240	2.264.908.240
TOTAL BUDGET GENERAL	2.264.908.240	2.264.908.240
Total Général Section 62	2.264.908.240	2.264.908.240
63 Ministère de la Communication et Porte Parole du Gouvernement		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 63 Dépenses de personnel	356.739.320	283.201.200
Titre 3 – 63 Dépenses de fonctionnement	1.236.106.000	1.121.003.000
Titre 4 – 63 Transferts courants	721.370.000	721.370.000
Total Budget de Fonctionnement	2.314.215.320	2.125.574.200
TOTAL BUDGET GENERAL	2.314.215.320	2.125.574.200
Total Général Section 63	2.314.215.320	2.125.574.200
65 Ministère de la Décentralisation et des Collectivités locales		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 65 Dépenses de personnel	1.450.083.840	0
Titre 3 – 65 Dépenses de fonctionnement	484.283.000	6.000.000
Titre 4 – 65 Transferts courants	17.326.676.000	0
Total Budget de Fonctionnement	19.261.042.840	6.000.000
TOTAL BUDGET GENERAL	19.261.042.840	6.000.000
Total Général Section 65	19.261.042.840	6.000.000
66 Ministère des Télécommunications, des TIC, des Transports terrestres et des Transports ferrovières		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 66 Dépenses de personnel	0	543.209.940
Titre 3 – 66 Dépenses de fonctionnement	0	261.346.000
Total Budget de Fonctionnement	0	804.555.940
TOTAL BUDGET GENERAL	0	804.555.940
Total Général Section 66	0	804.555.940

Pouvoirs publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LF 2009	LFR pour l'année 2009
		Réévaluation services votés
72 Ministère de l'Hydraulique rural et du Réseau hydraulique national		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 72 Dépenses de personnel	577.275.900	0
Titre 3 – 72 Dépenses de fonctionnement	242.709.000	20.645.000
Titre 4 – 72 Transferts courants	55.000.000	0
Total Budget de Fonctionnement	874.984.900	20.645.000
TOTAL BUDGET GENERAL	874.984.900	20.645.000
Total Général Section 72	874.984.900	20.645.000
 75 Ministère de l'Enseignement supérieur, des Universités et des Centres universitaire régionaux (CUR)		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 75 Dépenses de personnel	42.900.015.220	1.714.131.960
Titre 3 – 75 Dépenses de fonctionnement	2.458.566.700	948.791.000
Titre 4 – 75 Transferts courants	69.906.692.000	70.235.817.000
Total Budget de Fonctionnement	115.265.273.920	72.898.739.960
TOTAL BUDGET GENERAL	115.265.273.920	72.898.739.960
Total Général Section 75	115.265.273.920	72.898.739.960
 TOTAL BUDGET GENERAL TOUTES SECTIONS :	1.079.000.000.000	1.052.802.151.107

ANNEXE 4

Répartition des mesures nouvelles
par Pouvoirs public ou Ministère et par titre

en francs CFA

POUV. PUBL. ET MINISTERES	Titre 2 PERSONNEL	Titre 3 FONCTION.	Titre 4 TRANSFERTS COURANTS	TOTAL
POUVOIRS PUBLICS				
21 PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	136.134.000	3.176.307.778	300.000.000	3.612.441.778
22 ASSAMBLEE-NATIONALE				
23 COMMIS ELECTORALE NAT. AUTONOME				
24 CONS. ECONOM. ET SOCIALE	300.000.000	857.508.000		1.157.508.000
25 C. CONSTITUTIONNEL				
26 C. D'ETAT				
27 C. SUPREME		12.114.860		12.114.860
28 C. COMPTES		10.610.262		10.610.262
29 SENAT				
30 PRIMATURE		68.994.841		68.994.841
S/TOTAL POUVOIRS PUBLICS	436.134.000	4.125.535.741	300.000.000	4.861.669.741
31 M. AFF. ETRANG.		384.107.916		384.107.916
32 M. FORCES ARMEES		213.000.268		213.000.268
33 M. INTERIEUR COLLECTIVITES LOC.		694.315.461		694.315.461
34 M. JUSTICE		66.013.202		66.013.202
35 M. FONCT. PUB. TRAV. EMP. ORG. PROF.		235.159.060		235.159.060
36 M. NEPAD RELAT. AVEC LE PARLEMENT		78.353.166		78.353.166
39 M. SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR		26.055.417		26.055.417
40 M. ECONOMIE PECHE TRANSP. MARITIME		124.221.882	50.000.000	174.221.882
41 M. COOP.INT.AMEN.TER.ET TRANSP. AERIEN		91.367.455		91.367.455
42 M. AGRICLUTURE ET PISCICULTURE		57.078.015		57.078.015
43 M ECONOMIE ET DES FINANCES		652.936.075	450.000.000	1.102.936.075
44 M. MINES, INDUSTRI. ET PME		95.987.948		95.987.948
45 M. COMMERCE		27.419.752		27.419.752
46 M. URBAN. HABIT. HYDRAUL. ASSENISS.		146.428.374		146.428.374
47 M. ENERGIE ET BIOCARBURANTS		78.797.471		78.797.471
48 M. AMENAG. TERRIT. COOP. DECENTRAL.		-	-	-
49 M. ART. TOUR. RELAT. SECT PRIV. SCT INFOR.		140.844.936	60.000.000	200844936

POUV. PUBL. ET MINISTRES	Titre 2 PERSONNEL	Titre 3 FONCTION.	Titre 4 TRANSFERTS COURANTS	TOTAL
50 M. EDUC. ENS. PRESC. ELEM. MOY. SECON.		12.718.221.889		12.718.221.889
51 M. RECH SCIENTIFIQUE		35.706.855		35.706.855
52 M. SPORTS ET LOISIRS		2.740.300		2.740.300
53 M. CULTURE FRANC. LANG. NATIONALES		112.331.344		112.331.344
54 M. SANTE ET PREVEN. HYG. PUBLIQUE		238.359.037		238.359.037
55 M. JEUNESSE SPORTS ET LOISIRS		227.724.893		227.724.893
56 M. ENVIRO. PROTEC. NAT. BASS. RET. L.A.		75.737.411		75.737.411
58 M. FAMILLE ENTREP. FEM. MICROFIN PE		279.251.704		279.251.704
59 M. ENSEIGN. TECHN. FORMAT. PROF		3.000.000		3.000.000
62 M. ELEVAGE		54.804.531		54.804.531
63 M. COM. PP. GOUV.		28.415.360		28.415.360
66 M. TELECOM. E.L.C., TRANS. TER. TRANS. FERR		41.260.071		41.260.071
72 M. HYD. RUR. RES. HYDRAOG. NAT.		24.059.216		24.059.216
75 M. ENGN. SECOND. CUR. UNIVERSITE		932.122.000		932.122.000
60 CHARGE NON REPARTIES		2.498.013.144	392.345.000	2.890.358.144
S/TOTAL MOYENS SERVICES		20.383.834.152	952.345.000	21.336.179.152
TOTAL GENERAL	436.134.000	24.509.369.893	1.252.345.000	26.197.848.893

**ANNEXE 5 : Répartition des crédits de Paiement et des Prévisions
de Tirage par section et par titre**

en milliers de francs

	RESSOURCES INTERNE CP	RESSOURCES EXTERNES		TOTAL PT+CP
		EMPRUNTS PT	SUBVENTIONS PT	
21. Présidence de la République				
5 Investissements exécutés par l'Etat	349.184	7.554.000	1.000.000	8.903.184
6 Transfert en capital	66.275.000	0	0	66.275.000
Total Section :	66.624.174	7.554.000	1.000.000	75.178.184
22. Assemblée Nationale				
6 Transfert en capital	500.000	0	0	500.000
Total Section :	500.000	0	0	500.000
28. Cour des Compte				
5 Investissements exécutés par l'Etat	2.125.000	0	0	2.125.000
Total Section :	2.125.000	0	0	2.125.000
29. SENAT				
6 Transfert en capital	0	0	0	0
Total Section :	0	0	0	0
30. Primature				
5 Investissements exécutés par l'Etat	1.670.000	10.350.000	3.289.000	15.309.000
6 Transfert en capital	4.695.000	0	0	4.695.000
Total Section :	6.365.000	10.350.000	3.289.000	20.004.000
31. Ministère des Affaires Etrangères				
5 Investissements exécutés par l'Etat	4.240.456	0	0	4.240.456
6 Transfert en capital	235.000	0	0	235.000
Total Section :	4.475.456	0	0	4.475.456
32. Ministère des Forces Armées				
5 Investissements exécutés par l'Etat	12.813.443	0	0	12.813.443
6 Transfert en capital	757.000	0	0	757.000
Total Section :	13.570.443	0	0	13.570.443
33. Ministère de l'Intérieur des Collectivités locales et de la Décentralisation				
5 Investissements exécutés par l'Etat	6.729.630	8.500.000	5.210.000	20.439.630
6 Transfert en capital	15.640.046	0	0	15.640.046
Total Section :	22.369.676	8.500.000	5.210.000	36.079.676
34. Ministère de la Justice et Garde des Sceaux				
5 Investissements exécutés par l'Etat	2.661.000	0	0	2.661.000
6 Transfert en capital	1.000.000	0	0	1.000.000
Total Section :	3.661.000	0	0	3.661.000
35. Ministère de la Fonction publique de l'Emploi et des Organisations professionnelles				
5 Investissements exécutés par l'Etat	462.000	0	0	462.000
6 Transfert en capital	235.000	0	0	235.000
Total Section :	697.000	0	0	697.000

**ANNEXE 5 : Répartition des crédits de Paiement et des Prévisions
de Tirage par section et par titre**

en milliers de francs

	RESSOURCES INTERNES CP	RESSOURCES EXTERNES		TOTAL PT+CP
		EMPRUNTS PT	SUBVENTIONS PT	
36. Ministère des Affaires sociales et des relations avec les institutions				
5 Investissements exécutés par l'Etat	25.000	0	0	25.000
Total Section :	25.000	0	0	25.000
39. Ministère des Sénégalais de l'Extérieur				
5 Investissements exécutés par l'Etat	102.824	0	0	102.824
6 Transfert en capital	250.000	0	0	250.000
Total Section :	352.824	0	0	352.824
40. Ministère de l'Economie Maritime de la Pêche et des Transports Maritimes				
5 Investissements exécutés par l'Etat	4.400.454	2.942.000	3.190.000	10.532.464
6 Transfert en capital	3.602.000	0	0	3.602.000
Total Section :	8.002.454	2.942.000	3.190.000	14.134.454
41. Ministère de la Coopér. internationale de l'Aménagement du Territoire des Transports aériens et des Infrastructures				
5 Investissements exécutés par l'Etat	183.230	29.323.000	31.414.000	60.920.230
6 Transfert en capital	63.124.000	0	0	63.124.000
Total Section :	63.307.230	29.323.000	31.414.000	124.044.230
42. Ministère de l'Agriculture et de la Pisciculture				
5 Investissements exécutés par l'Etat	4.348.013	24.713.000	8.076.000	37.137.013
6 Transfert en capital	35.119.513	0	0	35.119.513
Total Section :	39.467.526	24.713.000	8.076.000	72.256.526
43. Ministère de l'Economie et des Finances				
5 Investissements exécutés par l'Etat	24.908.549	326.000	1.678.000	26.912.549
6 Transfert en capital	19.505.208	0	0	19.505.208
Total Section :	44.413.757	326.000	1.678.000	46.417.757
44. Ministère de l'Industrie, des Mines, de la Transformation alimentaire des Produits agricoles et des PME				
5 Investissements exécutés par l'Etat	1.332.493	300.000	6.066.000	7.698.493
6 Transfert en capital	3.258.250	0	0	3.258.250
Total Section :	4.590.743	300.000	6.066.000	10.956.743
45. Ministère du Commerce				
5 Investissements exécutés par l'Etat	100.000	0	0	100.000
6 Transfert en capital	290.000	0	0	290.000
Total Section :	390.000	0	0	390.000
46. Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de l'Hydraulique et de l'Assainissement				
5 Investissements exécutés par l'Etat	9.108.412	11.350.000	8.936.000	29.394.412
6 Transfert en capital	33.087.000	0	0	33.087.000
Total Section :	42.195.412	11.350.000	8.936.000	62.481.412

**ANNEXE 5 : Répartition des crédits de Paiement et des Prévisions
de Tirage par section et par titre**

	RESSOURCES INTERNES CP	RESSOURCES EXTERNES		TOTAL PT+CP
		EMPRUNTS	SUBVENTIONS	
		PT	PT	
47. Ministère de l'Energie et des Biocarburant				
5 Investissements exécutés par l'Etat	3.282.312	13.142.000	3.617.000	20.041.312
6 Transfert en capital	8.331.000	0	0	8.331.000
Total Section :	11.613.312	13.142.000	3.617.000	28.372.312
49. Ministère de l'Artisanat du Tourisme et des Relations avec le secteur privé et le secteur informel				
5 Investissements exécutés par l'Etat	323.000	0	65.000	388.000
6 Transfert en capital	300.000	0	0	300.000
Total Section :	623.000	0	65.000	688.000
50. Ministère de l'Enseignement Préscolaire, de l'Elémentaire et du Moyen secondaire				
5 Investissements exécutés par l'Etat	15.654.017	6.207.000	13.572.000	35.433.017
6 Transfert en capital	2.050.000	0	0	2.050.000
Total Section :	17.704.017	6.207.000	13.572.000	37.483.017
53. Ministère de la Culture, de la Francophonie et des Langues Nationales				
5 Investissements exécutés par l'Etat	1.780.698	0	0	1.780.698
6 Transfert en capital	10.460.000	0	0	10.460.000
Total Section :	12.240.698	0	743.000	12.983.698
54. Ministère de la Santé, de la Prévention et de l'Hygiène publique				
5 Investissements exécutés par l'Etat	7.282.500	6.928.000	7.816.000	22.026.500
6 Transfert en capital	3.292.000	0	0	3.292.000
Total Section :	10.574.500	6.928.000	7.816.000	25.318.500
55. Ministère de la Jeunesse des Sports et des Loisirs				
5 Investissements exécutés par l'Etat	492.933	0	5.692.000	6.184.933
6 Transfert en capital	500.000	0	0	500.000
Total Section :	992.933	0	5.692.000	6.684.933
56. Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature, des Bassins de rétention et des Lacs artificiels				
5 Investissements exécutés par l'Etat	2.888.144	6.300.000	8.948.000	16.136.144
6 Transfert en capital	950.000	0	0	950.000
Total Section :	3.838.144	6.300.000	8.948.000	19.086.144
58. Ministère de la Famille, de la Solidarité nationale, de l'Entrepreneuriat féminin, de la Micro finance et de l petite enfance				
5 Investissements exécutés par l'Etat	2.678.500	659.000	4.038.000	7.375.500
6 Transfert en capital	2.737.000	0	0	2.737.000
Total Section :	5.415.500	659.000	4.038.000	10.112.500

**ANNEXE 5 : Répartition des crédits de Paiement et des Prévisions
de Tirage par section et par titre**

	RESSOURCES INTERNES CP	RESSOURCES EXTERNES		TOTAL PT+CP
		EMPRUNTS PT	SUBVENTIONS PT	
59 Ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle				
5 Investissements exécutés par l'Etat	6.868.326	0	2.003.000	8.871.326
6 Transfert en capital	330.000	0	0	330.000
Total Section :	7.198.326	0	2.003.000	9.201.326
62. Ministère de l'Elevage				
5 Investissements exécutés par l'Etat	4.252.440	2.250.000	803.000	7.305.440
6 Transfert en capital	1.065.000	0	0	1.065.000
Total Section :	5.317.440	2.250.000	803.000	8.370.440
63. Ministère de la Communication et Porte Parole du Gouvernement				
5 Investissements exécutés par l'Etat	10.000	0	0	10.000
6 Transfert en capital	4.900.000	0	0	4.900.000
Total Section :	4.910.000	0	0	4.910.000
66. Ministère des Télécommunications, des TIC, des Transports terrestres et des Transports ferroviaires.				
5 Investissements exécutés par l'Etat	0	0	0	0
6 Transfert en capital	2.050.000	0	0	2.050.000
Total Section :	2.050.000	0	0	2.050.000
75 Ministère de l'Enseignement Supérieur, des Universités et des Centres Universitaires Régionaux (CUR)				
5 Investissements exécutés par l'Etat	2.139.424	0	0	2.139.424
Total Section :	2.139.424	0	0	2.139.424
TOTAL GENERAL :	407.750.000	130.844.000	116.156.000	654.750.000

ANNEXE 5 bis
Répartition des dépenses d'investissement

En millions de francs

TITRE	INTITULES DES SECTEURS	SOURCES DE FINANCEMENTS						TOTAL	
		INTERIEUR (1)		EXTERIEURS (2)					
		ETAT		EMPRUNTS		SUBVENTIONS			
		AP	CP	FA	PT	FA	PT	AP+FA	CP+PT
	Investissements	2.958.063	407.750	1.242.390	130.844	721.706	116.156	4.922.159	654.750

AP = autorisation de programme

CP = crédits de paiement

FA = Financement acquis

Ou en négociation très avancée

PT = prévisions de tirage de l'année

budgétaire

Financements publics intérieurs (TRESOR)

Financements publics intérieurs (TRESOR)

Financements extérieurs

Financements extérieurs

(1) Opérations d'investissement financées sur ressources internes

(2) Opérations d'investissement financées sur aide étrangère

ANNEXE 6

Tableau des taxes parafiscale

(Art. 6 de la loi organique 2001-09 du 15 octobre 2001 relative aux lois de finances)

Art. 16 du projet de loi de finances)

NATURE TAXE	ORGANISME BENEFICIAIRE	TAUX ET ASSIETTE	NATURE OU OBJET DE LA TAXE	TEXTES LEGISLATIFS OU REGLEMENTAIRES	PRODUIT POUR L'ANNEE 2007	EVALUATION POUR L'ANNEE 2009
Prélèvement	Conseil Sénégalais des Chargeurs (COSEC)	0.2 à 0.40 % valeur des marchandises importées	Prélèvement applicable à la valeur en douane à l'importation et à l'exportation	loi n° 75-51 du 3 avril 1975	4.160.000.000	4.500.000.000
Cotisation professionnelle	COSEC	Cotisation annuelle de 10.000 francs	Cotisation professionnelle	décret n° 94-006 9 juin 1994		
Taxe sur les usagers de la route	Fonds d'entretien routier Autonome du Sénégal (FERA)	-3.545 F CFA hectolitre pour le super carburant -3.195 F CFA hectolitre pour l'essence ordin. - 1.595 F CFA hectolitre pour le gasoil	Taxe d'usage de la route	décret n° 2008-85 du 12 février 2008		16.000.000.000

PARTIE NON OFFICIELLE

Conservation de la Propriété et des Droits fonciers
Bureau de Thiès

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, à la main du conservateur soussigné, dans le délai de trois mois, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal régional de Thiès.

Suivant réquisition n° 992 déposée le 5 septembre 2009, M. Ndiaga Lô, Conservateur de la Propriété foncière, demeurant à Thiès et domicilié à la Place de France, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Sénégal a demandé l'immatriculation au Livre foncier de Thiès, d'un immeuble rural en nature de verger d'une contenance totale de 16 ha 96 a 33 ca, situé à Bayakh Sylla Communauté rurale de Diender et borné à l'Est par la route départementale n° 700 et des autres côtés par des terrains non immatriculés

1° Il a déclaré que ledit immeuble appartient à l'Etat du Sénégal pour avoir été incorporé au domaine national par l'effet des dispositions de la loi n° 64-46 du 17 juin 1964 relatif au domaine national et pour avoir fait l'objet de la procédure du titre II du décret n° 64-573 du 30 juillet 1964, ainsi qu'il résulte dudit décret.

2° Qu'il n'est à sa connaissance, grévé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le Conservateur de la Propriété foncière,
Ndiaga Lô.

Conservation de la Propriété et des Droits fonciers
Bureau de Thiès

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, à la main du conservateur soussigné, dans le délai de trois mois, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal régional de Thiès.

Suivant réquisition n° 992 déposée le 5 septembre 2009, M. Ndiaga Lô, Conservateur de la Propriété foncière, demeurant à Thiès et domicilié à la Place de France, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Sénégal a demandé l'immatriculation au Livre foncier de Thiès, d'un immeuble rural en nature de projet agricole d'une contenance totale de 2 ha 34 a 27 ca, situé à Bayakh Sylla Communauté rurale de Diender et borné à l'Ouest par la route départementale n° 700 et des autres côtés par des terrains non immatriculés

1° Il a déclaré que ledit immeuble appartient à l'Etat du Sénégal pour avoir été incorporé au domaine national par l'effet des dispositions de la loi n° 64-46 du 17 juin 1964 relatif au domaine national et pour avoir fait l'objet de la procédure du titre II du décret n° 64-573 du 30 juillet 1964, ainsi qu'il résulte dudit décret.

2° Qu'il n'est à sa connaissance, grévé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le Conservateur de la Propriété foncière,
Ndiaga Lô.

Conservation de la Propriété et des Droits fonciers
Bureau de Dakar Plateau

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, à la main du conservateur soussigné, dans le délai de trois mois, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal régional Hors Classe de Dakar.

Suivant réquisition n° 12 déposée le 16 octobre 2009, le Receveur des Domaines de Dakar Plateau, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Sénégal, demeurant et domicilié à Dakar Bloc fiscal, Direction générale des Impôts et Domaines, agissant également en vertu du décret n° 2009-923 en date du 10 septembre 2009 a demandé l'immatriculation au Livre foncier de Dakar Plateau, d'un immeuble urbain consistant en un terrain nu d'une contenance totale de 2 ha 55 a 45 ca, situé à Dakar Avenue de la République angle Avenue Peytavin en bordure du DPM et borné au Nord-Est par le Carrefour Avenue de la République, Avenue André Peytavin et le titre foncier 7.846-DK (ex 27.508-DG), à l'Est, par les titres 660-DK (ex 17.687-DG), 2.648-DK (ex 30.618-DG), 5.443-DK (ex 4.155-DG), 4.978-DK, (ex 4.000-DG) et 376-DK (ex 16.872-DG), au Sud, par le titre 174-DK et à l'Ouest et au Nord-Ouest, par l'Océan Atlantique

1° Il a déclaré que ledit immeuble appartient à l'Etat du Sénégal et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le Conservateur de la Propriété foncière,
M^{me} Pinto Sène

AVIS DE DECHEANCE

Le public est informé que la copie du titre foncier n° 30.039-DG, reporté au livre foncier de Grand Dakar sous le n° 2.140-GRD est frappé de déchéance, Une nouvelle copie crée sous le n° 18.078-GRD, ayant été délivré à la dame Adama Ndoeye épouse Ndiaye propriétaire de la Villa n° 8613/F de SICAP Sacré Coeur II.

ANNONCES

(L'Administration n'entend nullement être responsable de la teneur des annonces ou avis publiés sous cette rubrique par les particuliers).

DECLARATION D'ASSOCIATION

Titre de l'Association : « BANGO NEW LOOK » de Warang.

Objet :

- de promouvoir des projets socio économiques, culturels et sportifs pour le meilleur épanouissement de notre localité.

Siège social : Sis au Village de Warang (Département de Mbour).

COMPOSITION DU BUREAU

actuellement chargés de l'administration et de la direction de l'association
MM. Ousmane Diop, *Président* ;

Papa Khamad Faye, *Secrétaire général* ;

Mor Fall, *Trésorier général*.

Récépissé de déclaration d'association n° 93 GRT-AS-fd en date du 13 août 2009.

DECLARATION D'ASSOCIATION

Titre de l'Association : DEFIS ET SOLIDARITE.

Objet :

- regrouper les amis d'enfance et créer entre eux des liens d'entente, d'entraide et de solidarité ;

- aider accompagner et assister les enfants dans le domaine : de l'éducation, du socio-économique et du sport.

Siège social : Rue 10 x 25 et 27 Médina à Dakar.

COMPOSITION DU BUREAU

actuellement chargés de l'administration et de la direction de l'association

M. Idrissa Ndiaye, *Président* ;

M^{me} Gallo Thiam, *Secrétaire générale* ;

M. Abdoulaye Diop, *Trésorier général*.

Récépissé de déclaration d'association n° 14.106 MINT.-CL.D.-DAGAT.-DEL.-AS. en date du 11 septembre 2009.

DECLARATION D'ASSOCIATION

Titre de l'Association : « Association des Délégués de Quartiers de Rufisque ».

Objet :

- unir les membres animés d'un même idéal et créer entre eux des liens d'entente et de solidarité ;

- contribuer à l'émancipation sociale et à la formation civique de la population ;

- mener toute autre activité de promotion de l'éducation des masses populaires dans le domaine de la santé communautaire.

Siège social : Quartier Arafat 1 - chez Ndiagne Guèye

COMPOSITION DU BUREAU

actuellement chargés de l'administration et de la direction de l'association

MM. Magathe Guèye, *Président* ;

Ibrahima Diouf, *Secrétaire général* .

Ousseynou Sow, *Trésorier général*.

Récépissé de déclaration d'association n° 192 GRD-AA-ASO en date du 24 septembre 2009.

Etude de M^{re} Papa Ismaël Kâ
& Alioune Kâ, *notaires associés*
94, rue Felix Faure - BP 2899 - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 8.787-DG, appartenant à l'Institut Pasteur de Dakar. 1-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 9.843-DG, appartenant à l'Institut Pasteur de Dakar. 1-2

Etude de M^e Papa Oumar Ndiaye
avocat à la cour
24, Avenue Léopold Sédar Senghor 2^e étage - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte des titres fonciers n° 9.486-GRD ex 25.932-DG, 2.843-GRD ex 9.908-DG, appartenant aux époux M^{me} Awa Guèye et Ibrahima Loum. 1-2

Etude de M^e Alassane Cissé
avocat à la cour
103, Avenue Peytavin Immeuble Air France
Couloir B 5^e étage - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 1.246-DG, en cours de transfert au livre foncier de Dakar Plateau, appartenant à la dame veuve Rosa Maria Moniotto. 1-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 23.261-DG, en cours de transfert au livre foncier de Grand Dakar, appartenant à M. Mbayé Kâne Lô. 1-2

Cabinet de M^e Isma Daddis Sagna
expert judiciaire
7, Fass Louveau Boulevard Dial Diop - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 5.958-DG, appartenant à la Société Africaine des Industries du Bâtiment (SEIB) à Dakar. 1-2

Etude de M^e Boubacar Sonko
expert agréé
rue Marchand x Autoroute Immeuble Ndindy
4^e étage appart 17 - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 2.358-DG, devenu depuis le titre foncier n° 4.500-DK, appartenant aux sieurs Amar Ndiaye et Ibra Ndiaye. 1-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 2.359-DG, devenu depuis le titre foncier n° 4.501-DK, appartenant aux sieurs Amar Ndiaye et Ibra Ndiaye. 1-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 2.387-DG, devenu depuis le titre foncier n° 4.521-DK, appartenant aux sieurs et dames Adama Guèye, Ismaïla Guèye, Ousmane Guèye, Ndèye Kâne, Mamadou Sembène, Binta Sembène, Fatou Sembène, Rokhaya Guèye, Ibra Guèye et Ismaïla Guèye, fils de Ndoeye Kâne et de Oumar Guèye. 1-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 1.811-DG, devenu depuis le titre foncier n° 3.950-DK, appartenant aux sieurs et dames, Ibrahima Samba, Woré Mbengue et Ngoné Ndoeye. 1-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du certificat d'inscription du bail sur le titre foncier n° 9.130-GRD, (ex 25.172-DG), en cours de transfert au livre foncier de Ngor Almadies, appartenant à M. Balamine Sylla. 1-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 3.204 de Thiès, reporté au livre foncier de Mbour sous le n° 579, volume III, folio 161, appartenant à M^{me} Alexandra Tatar Ljesevic. 1-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du certificat d'inscription du droit au bail inscrit sur le titre foncier n° 2.651 de Rufisque, appartenant au sieur Mbaye Diagne. 1-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 16.956-DG, en cours de transfert au livre foncier de Grand Dakar (GR), appartenant à M^{me} Diangou Sina dite Mame Soukho. 1-2